30 Chemin de Fortune
64100 BAYONNE
Association Loi 1901 n° W 641006310



LAÏCITÉ

Bulletin n°11



EDITORIAL

Amis de la laîcité,

Pour ce numéro 11, refonte complète de la présentation de notre bulletin.

La laïcité n'est pas une opinion, mais la liberté d'en avoir une. En voici quelques exemples.

Les sept laïcités françaises

LE MODÈLE FRANÇAIS DE LAÏCITÉ N'EXISTE PAS .

RÉSUMÉ :



Référence importante pour les Français depuis la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, la laïcité serait aujourd'hui une notion confuse recouvrant des visions divergentes, revendiquée par la gauche mais aussi par la droite et l'extrême droite. L'auteur distingue ainsi une laïcité antireligieuse, gallicane, séparatiste (stricte ou inclusive), ouverte, identitaire et concordataire.

Quatrième de couverture

Avec la loi de séparation des Églises et de l'État (1905) et son inscription dans la Constitution (1946 et 1958), la laïcité apparaît comme une référence importante en France.

Depuis le début du XXIe siècle, elle est de plus en plus invoquée, et une très grande majorité de Français affirment qu'ils y sont «attachés». La plus grande confusion règne pourtant sur le sens de ce terme. De plus, hier valeur essentielle de la gauche, elle est de plus en plus omniprésente dans le discours politique de la droite et de l'extrême droite. En fait, nous explique Jean Baubérot, il n'existe pas de «modèle français» unique de laïcité mais des visions divergentes qui s'affrontent dans un rapport de forces toujours évolutif. Ainsi le contenu de la loi de 1905 a représenté un enjeu entre quatre conceptions différentes de la laïcité. Celles-ci ont subsisté en s'adaptant, alors que trois «nouvelles laïcités» ont apparu.

Ces sept laïcités, l'auteur nous les décrit en les qualifiant :

laïcité antireligieuse, laïcité gallicane, laïcité séparatiste stricte, laïcité séparatiste inclusive, laïcité ouverte, laïcité identitaire et laïcité concordataire.

Pour finir, Jean Baubérot expose les mutations de la laïcité depuis la fin du XIXe siècle et propose des hypothèses sur son devenir.

Biographie de Jean Baubérot

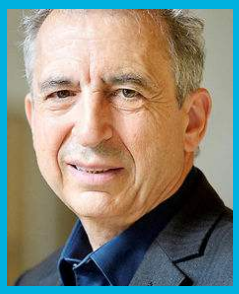

Jean Baubérot est issu d'une famille d'enseignants protestants du Limousin. Après ses études secondaires au lycée de Limoges où il est né en 1941, il va à Paris étudier l'histoire à la Sorbonne. Docteur es lettres, il entre en 1967 à l'EPHE, d'abord comme collaborateur technique, puis comme assistant de recherche en 1971, directeur d'études en 1978, titulaire de la chaire d'histoire et sociologie du protestantisme. Il fonde en 1991 la chaire d'histoire et sociologie de la laïcité unique au monde et en 1995 le groupe de sociologie des religions et de la laïcité. Il est aujourd'hui président d'honneur de l'EPHE. Il a été conseiller de Ségolène Royal, alors ministre déléguée à l'enseignement scolaire et a appartenu à la commission Stasi dont les travaux ont abouti à l'interdiction des signes religieux à l'école. Il est aussi co-auteur de la Déclaration internationale de la laïcité, signée par plusieurs centaines d'universitaires d'une trentaine de pays. Il a écrit plus de 20 ouvrages, sur l'histoire du protestantisme, Histoire du protestantisme publié aux PUF en 1998 et une haine oubliée consacré aux difficiles rapports entre catholicisme et protestantisme entre 1870 et 1905, et sur la laïcité, tels La laïcité à l'épreuve ou Vers un nouveau pacte laïque.





Béligh Nabli

Directeur de recherche à l'IRIS et enseignant à Sciences Po Paris

Universitaire, directeur de recherche à l'IRIS, auteur de travaux sur la vie politique nationale (voir l'Essai sur L'(in)égalité politique en démocratie, publié en 2013 pour la Fondation Jean-Jaurès), européenne (voir L'exercice des fonctions d'Etat membre de l'Union européenne, Dalloz, 2007) et internationale (voir Géopolitique de la Méditerranée, Armand Colin, 2015)).

Laïcité de l'Etat et Etat de droit

Béligh Nabli

Dalloz , collection Thèmes et commentaires , (mars 2019)

RÉSUMÉ

Des réflexions sur les rapports entre l'Etat laïque et la liberté religieuse à la fois dans le cadre limité du territoire français et ses spécificités mais également sur le plan européen. Des interrogations demeurent sur le champ d'application du principe de laïcité et l'extension possible à la sphère privée d'un principe de neutralité religieuse.

QUATRIÈME DE COUVERTURE

Laïcité de l'État et état de droit

La laïcité est une question de droit. Elle représente un élément constitutif de l'identité de notre État. La relation entre la « laïcité » et l'» État » n'en est pas moins complexe, dans un contexte marqué par un pluralisme confessionnel accru de la société et des tensions suscitées par la « question musulmane ». Véritable « clef de voûte de la laïcité », la loi du 9 décembre 1905 doit-elle pour autant évoluer pour s'adapter aux problématiques de notre temps ?

Plus d'un siècle après l'adoption de la loi consacrant la séparation des Églises et de l'État, le consensus qui s'est noué autour de ce principe n'a pas éteint le débat sur sa signification et sa portée. Les contributions réunies dans le présent ouvrage viennent éclairer et structurer le « droit de la laïcité ». Les auteurs analysent ainsi les sources et fondements de la laïcité de l'État, l'interprétation et l'application de ce principe juridique, et s'interrogent enfin sur l'émergence d'une « laïcité européenne » à travers l'étude de systèmes nationaux et supranationaux.



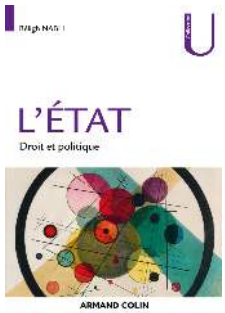

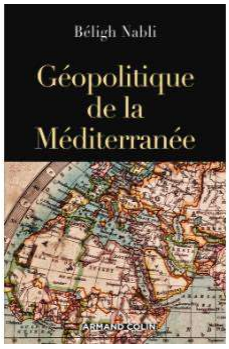

Droit de la laïcité

MATHILDE PHILIP-GAY PARU EN FÉVRIER 2016

«J'ai entrepris ce livre parce que je savais que les affirmations courantes sur la laïcité – l'idée selon laquelle elle est nécessairement synonyme d'émancipation des femmes – n'étaient tout simplement pas vraies. Ayant étudié l'histoire du genre et des femmes en France, j'étais stupéfaite d'entendre des politiques prétendre que l'égalité de genre est une valeur primordiale de la démocratie au moins depuis la Révolution française. En réalité, l'égalité de genre est absente des documents fondateurs des démocraties occidentales, même lorsque celles-ci invoquent les principes universels des Droits de l'homme. Elle n'est devenue une valeur centrale pour les politiques français que depuis le début de ce siècle, et seulement pour marquer une opposition à l'islam. C'est ce qui m'est apparu clairement en faisant des recherches sur la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État en France.»

Quatrième de couverture - Extrait -

Le récit progressif de la laïcité tel que le propose le philosophe Charles Taylor. Pour celui-ci, la mise en œuvre de la laïcité est synonyme de progrès, d'émancipation et de modernité. Discutant de « l'imaginaire égalitaire de Locke », il note que « cette idéalisation était, au départ, profondément déconnectée de la réalité des choses [...] La complémentarité hiérarchique était le principe sur lequel reposait en effet la vie des gens, que ce soit au sein du royaume [...] ou de la famille. Nous ressentons encore très vivement cette disparité dans le cas de la famille, car c'est seulement à notre époque que se sont véritablement effacées les anciennes images d'une complémentarité hiérarchique entre les hommes et les femmes. Il ne s'agit toutefois que d'une étape tardive au cours d'une "longue marche" ». Je crois que ce commentaire présuppose un progrès cumulatif vers l'égalité qui n'a tout simplement pas existé. Il fonctionne à partir d'une conception idéalisée ou réifiée du sécularisme comme phénomène transcendant, alors qu'en réalité, le sécularisme est tout sauf cela.

Ma démarche se rapproche davantage de la critique que fait Talal Asad (dans un ouvrage écrit avant celui de Taylor) de cette idée de la laïcité comme « mythe du libéralisme », et de son invitation à prêter attention aux constructions discursives de la laïcité, autrement dit, à sa généalogie. « Le séculier, écrit Asad, n'est ni singulier dans son origine ni stable dans son identité historique, bien qu'il opère au travers une série d'oppositions particulières », notamment l'opposition entre le politique et le religieux et entre le public et le privé.

Biographie de Joan W. Scott



Professeure émérite à l'Institute for Advanced Study (Princeton), Joan W. Scott est historienne, américaine, spécialiste de la France, et du genre. Dès 1988, elle théorise le genre comme outil d'analyse dans les recherches historiques. Jeune historienne au début des années 60, elle travaille sur le mouvement ouvrier français, puis, dans les années 70, se tourne vers l'étude des féminismes.

Elle a récemment publié en France *La Politique du voile* (Amsterdam, 2017). Elle recevra, en septembre 2018, le prix international *Edgar de Picciotto du Graduate Institute of Geneva*.



Laïcité et islam, mission impossible ?

ENTRETIEN AVEC JOSÉ LEZINI

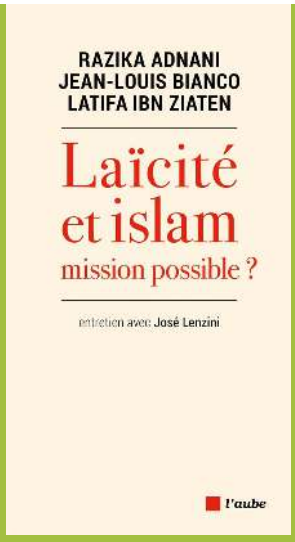



Razika Adnani est philosophe, islamologue et conférencière. Elle est membre du Conseil d'orientation de la Fondation de l'Islam de France.



Jean-Louis Bianco, ancien ministre, est président de l'Observatoire de la Laïcité.



Latifa Ibn, Ziaten dont le fils fut assassiné par Mohamed Merah en 2012, a fondé l'Association Imad Ibn Ziaten pour la jeunesse et la paix.

- Editions De L'aube Mediterranees - 22 aout 2019

À propos

Ce livre nous propose un voyage en laïcité concrète et vécue avec 2 personnes qui ont en commun la volonté de l'expliquer et de la défendre. Mais par des chemins différents. Jean-Louis Bianco, ancien ministre et président de l'Observatoire de la Laïcité, est un républicain n'affichant aucune religion. Latifa Ibn Ziaten dont le fils (parachutiste) fut assassiné par Mohamed Merah en 2012 et qui a fondé l'Association Imad Ibn Ziaten pour la jeunesse et la paix est musulmane. Leurs finalités sont les mêmes...

Pourtant, foi et tradition s'invitent dans leur propos, illustrant combien la laïcité, arme de paix, est également une menace pour celles et ceux qui la revendiquent ou la rejettent. Un sujet à la fois important et moins simple qu'il n'y paraît.

RÉSUMÉ

Dans une société marquée par le communautarisme, le terrorisme, le rejet de l'autre, la laïcité est un enjeu sans être une solution en soi. Pire, elle exacerbe souvent les tensions quand elle se substitue à une forme d'identité nationale, de repli, de refus de l'autre.

Et le titre de l'ouvrage pose le problème qui est souvent avancé dès que l'on parle de cette laïcité à laquelle on oppose fréquemment l'islam. Au-delà des fondements et des réalités de ce concept républicain, y est abordé son difficile rapprochement avec l'islam pour qui le terme même de laïcité n'existe pas?: ni dans la langue, ni dans la religion...

Ce livre nous propose un voyage en laïcité concrète et vécue avec trois spécialistes de la question qui se répondent sans jamais s'affronter mais posent des problèmes d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Mathilde PHILIP-GAY



Mathilde Philip-Gay est docteur en droit public, maître de conférences à l'Université Lyon 3 et directrice adjointe du Centre de Droit Constitutionnel (CDC). Spécialiste de droit constitutionnel, de droit des collectivités locales, et de droit des libertés fondamentales, elle co-dirige avec Michel Younès -maître de conférences en théologie à l'Institut catholique de Lyon- le diplôme d'université "religion, liberté religieuse et laïcité".

Elle est l'auteur d'une vingtaine d'articles ou de notes de jurisprudence dans des revues juridiques et a récemment dirigé un ouvrage sur les "études d'impact accompagnant les projets de loi" paru chez LGDJ



RÉSUMÉ

De quand date réellement le principe fondamental de la laïcité française ? Est-il aussi singulier qu'on le pense souvent par rapport aux droits américain et européen ? Quelles sont exactement les règles juridiques qui en découlent ? Quelles sont les erreurs fréquemment commises s'agissant de son application ?

Ce premier manuel de droit de la laïcité a pour ambition de répondre de manière claire et complète à l'ensemble de ces questions. Ne s'inscrivant pas dans un courant philosophique ou politique, il donne à son lecteur le corpus de connaissances de base pour construire sa propre réflexion sur la place du fait religieux dans la Société actuelle.

Il accompagnera tous ceux dont la formation intègre désormais cette nouvelle branche du droit : étudiants, fonctionnaires, élus, cadres d'entreprise et religieux. Il permettra aux personnes devant l'appliquer dans leurs fonctions professionnelles, politiques ou associatives de connaître précisément la notion. Il sera aussi très utile aux enseignants qui transmettent la laïcité en tant que valeur à leurs élèves ainsi qu'à tout citoyen désireux de mieux comprendre ce principe et ses applications.

Quatrième de couverture - Extrait -

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 2012, le philosophe Abdennour Bidar proposait une pédagogie de la laïcité à l'Éducation nationale, en démontrant que chaque compétence ou situation de la vie scolaire peut servir d'appui à l'enseignement de cette notion. Depuis, il est largement accepté que ce principe fondamental devrait être davantage expliqué. Toutefois, une telle pédagogie peut aussi être source de confusions si elle n'est pas mise en œuvre par du personnel formé aux règles juridiques.

Comme l'écrivent Patrick Weil et Nicolas Truong, « la laïcité, c'est d'abord du droit. C'est un régime juridique qu'il ne faut pas confondre avec le rapport qu'entretient une société à la religion». Par conséquent, si l'enseignement de la laïcité doit être généralisé, il ne peut reposer que sur une bonne appréhension du Droit de la laïcité ; une dimension trop souvent délaissée par les formateurs. Il faut ainsi désormais plaider pour une PÉDAGOGIE JURIDIQUE de la laïcité, c'est-à-dire une transmission préalable de la connaissance des règles juridiques qui l'entourent, pour servir aux autres modes d'enseignement de cette notion.